



Département de la Gironde

**MAIRIE DE
VERTHEUIL EN MEDOC**

**BIENS PRESUMES SANS MAITRE
COMMUNE DE VERTHEUIL EN MEDOC**

ARRETE

**LA MAIRIE DE LA COMMUNE DE VERTHEUIL
Siret 21330545100014**

Vu la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales notamment son article 147,

Vu l'article L25 et L27 du Code du Domaine de l'État,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 Avril 2016 décidant de lancer la procédure d'intégration des « Biens présumés sans maître » dans le domaine communal,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Communale des Impôts Directs par délibération en date du 28 Avril 2016.

ARTICLE 1 : *Les parcelles B 509 et B 512 n'ont pas de propriétaires connus et les contributions foncières afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois années.*

ARTICLE 2 : *Le Maire constate que les biens objet du présent arrêté sont « présumés sans maître ».*

ARTICLE 3 : *Le présent arrêté sera publié, affiché, notifié aux derniers domiciles des propriétaires, et transmis à la Sous-Préfecture.*

ARTICLE 4 : *Passé un délai de six mois, il conviendra que le Conseil Municipal délibère sur l'incorporation des biens « présumés sans maître » dans le domaine communal. Un nouvel arrêté du Maire sera fait et adressé à la Conservation des Hypothèques.*

ARTICLE 5 : *Monsieur le Maire de la Commune de VERTHEUIL, Madame la Sous-préfète de LESPARRÉ, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.*

Fait à VERTHEUIL, le 29 Avril 2016



Le Maire,

[Signature]
R. JARRIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : BIENS PRESUMES SANS MAITRE N.3

Date de transmission de l'acte : 29/04/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 29/04/2016

Numéro de l'acte : 20162904 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 033-213305451-20160429-20162904-AR

Date de décision : 29/04/2016

Acte transmis par : Valerie THOMANN

Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.2. Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols
2.2.9. autres